



La carte de membre est exigible pour toute participation à nos activités dès la première séance.

Pièces à joindre obligatoirement par tous, quel que soit l'âge

- **un certificat médical** d'aptitude à la pratique d'une activité sportive
- **la prescription médicale** (aide à la prescription destinée au médecin disponible sur notre site www.stgvthionville.fr)
- **le règlement par chèque** (ou espèces)

NOM* : PRENOM* : NOM de jeune fille : Sexe* : **M / F**

Adresse* : Code postal* : Ville* :

Date de naissance* :/...../..... Téléphone* : Courriel* (mail) :

Je souhaite pratiquer des Activités Physiques Adaptées sur prescription médicale dans le cadre de la FFEPGV (Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire)

Je souhaite souscrire à la garantie optionnelle IAC SPORT (10€/an)

Je n'autorise pas STGV à exploiter mon image pour toutes ses publications non marchandes, électroniques et papier.

Pour que votre adhésion soit validée et pour être correctement assuré, **COCHER IMPERATIVEMENT** la ou les cases qui vous concernent et **SIGNER**

Je règle pour ma cotisation la somme de : € le/...../..... en **Espèces**, ou par **Chèque** à l'ordre de : **STGV**

Je déclare avoir pris connaissance des garanties d'assurance IDC de base (voir tableau ci-dessous), comprises dans le prix de la cotisation ; si toutefois ces garanties me paraissaient insuffisantes, il m'appartiendrait de les compléter par une assurance complémentaire de mon choix à mes charges et frais ou nous demander l'option IAC Sport, voir le détail de ces garanties d'assurance ci-dessous.

Signature obligatoire de l'adhérent

Indemnisation des dommages corporels IDC

BASE		IAC SPORT 10 € par an
Cette garantie n'est pas obligatoire. Le code du sport prévoit la possibilité de la refuser (0,50€) **. La FFEPGV vous rappelle néanmoins l'intérêt de souscrire une assurance Individuelle Accidents auprès de l'assureur de votre choix		Ces garanties se substituent à l'offre de base.
Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne	700 € dans la limite de 3 semaines	1 500€ dans la limite de 1 mois
Remboursement des frais médicaux. • Dont lunettes • Dont rattrapage scolaire • Location tv	Forfait total de 2 000€ 250€ 16€/j max 3100€ Inclus forfait	Forfait total de 4 000€ 500€ 2h/j max 7 500€ Inclus forfait
Invalidité Jusqu'à 50%	20 000€	120 000€
50-100% sans tierce personne	30 000€	150 000€
50-100% avec tierce personne	50 000€	300 000€
Décès Seul Capital majoré (par conjoint et enfant à charge, maximum 3)	10 000€ + 5000€ /personne du foyer	30 000€ + 5000€ /personne du foyer
Frais de recherche et secours (sur remboursement des frais engagés par la victime)	7 700€	7 700€

Assistance - +33 1 41 85 81 02 – contrat n°58 225 118

Rapatriement	Frais Réels
Frais Médicaux à l'étranger	150 000€
Assistance en cas de décès	Frais réels pour le transport et accompagnement défunt
Frais de cercueil	2 500€
Assistance voyage	Retour anticipé
Avance de fond (en cas de vol, perte ou destruction des moyens de paiement et papiers d'identité)	2 500€

* Champ obligatoire

** Renseignements donnés à titre indicatif. Le document officiel de GROUPAMA est disponible au siège de la STGV

En cas de renonciation à l'assurance, le licencié ne bénéficiera d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFEPGV et ses structures affiliées.